

La version en français a été traduite à l'aide d'un traducteur automatique. La version originale en anglais débute à la page 5.

Procès-verbal
Assemblée générale annuelle
Fonds environnemental du lac Saint-François-Xavier
Le samedi 5 septembre 2020
Pelouse de Robert Théorêt, Wentworth-Nord

1. Remarques préliminaires :

Le président du conseil d'administration du Fonds, Robert Théorêt, se présente et souhaite la bienvenue à tous les membres à la réunion, qui se tient en plein air sur sa pelouse en raison des restrictions et des précautions imposées par la Covid 19.

2. Détermination du quorum :

Le Fonds compte 47 membres votants. Conformément à l'article 4 du règlement, 20 % des membres doivent être présents pour que le quorum soit atteint. Comme 15 membres étaient présents, le quorum a été atteint. Vivian Watson et Mary Lou Dallas ont été remerciées pour leur travail d'organisation afin d'assurer le succès de la réunion.

3. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour de la réunion est approuvé.

4. Approbation du procès-verbal de l'AGA 2019 :

L'approbation du procès-verbal de l'AGA 2019 est proposée, appuyée et adoptée.

5. Élection des directeurs :

Le président explique que le Fonds peut avoir jusqu'à 10 directeurs. Pour l'année 2019, le Fonds compte 9 membres. Le président énumère ensuite les noms des administrateurs actuels : Robert Théorêt, Michael Kraus, Petrina Kamy, Vivian Watson, Patrick Ducharme, Louise Balmer, Jennifer Barnard, Cécile Coveney et Mary Lou Dallas. Le président a annoncé que

trois directeurs se retiraient, Louise Balmer, Cécile Coveney et Jennifer Barnard, et que trois membres du Fonds se portaient candidats à un nouveau poste de directeur. Chaque membre a eu l'occasion de s'exprimer. Le président demande que les candidats soient élus par acclamation. La proposition est proposée, appuyée et adoptée. Gerald van Gurp, Patrick Wilhelmy et Richard Morris sont élus par acclamation.

6. Rapport du conseil d'administration :

Robert Théorêt présente le rapport du Conseil d'administration. Les sujets suivants ont été abordés.

- Demande de Terry Didas : M. Didas a demandé de l'aide pour déterminer la quantité de sédiments dans la baie près de sa propriété lacustre et les causes de cette accumulation de sédiments. Il souhaite qu'une étude soit réalisée pour remédier à l'accumulation de limon dans la baie. Une sous-commission du Fonds a été créée pour examiner sa demande. Matthieu Madison, un écologiste, a été consulté. Si M. Madison a reconnu que la vase était un problème, il n'a pas reconnu qu'il s'agissait d'un problème environnemental. Par conséquent, la demande ne relèverait pas du mandat du Fonds. Il a été suggéré qu'une autre option serait de contacter le ministère de l'Environnement et de demander qu'une étude soit réalisée.
- Consultation d'un avocat : Un avocat a été consulté afin de déterminer les options du Fonds pour encourager la recommandation de la ville de faire laver les bateaux avant d'entrer dans le lac St-François-Xavier et de présenter des amendes de 100 à 500 \$ si elles ne sont pas suivies. Pendant que le Fonds consultait l'avocat, la ville a établi un système de coupons pour le stationnement avec des amendes possibles et a embauché un constable pour être disponible. L'avocat a estimé que le Fonds ne pouvait pas obliger la ville à appliquer ses propres lois et règlements. C'est à la ville elle-même de le faire. David Zgodzinski a déclaré que le droit de la ville d'émettre des contraventions a été annulé par la MRC qui a déterminé que la ville n'avait pas le droit d'émettre des contraventions. Le président a répondu que cette question spécifique n'était pas pertinente pour le Fonds.
- Coopération entre le Fonds et l'Association des lacs : Le Président indique que les réunions du Fonds ont été virtuelles pendant la majeure partie de l'année grâce à Zoom. Lors de l'Assemblée annuelle de l'année dernière, David Zgodzinski avait demandé quelles mesures pourraient être prises pour permettre une plus grande coopération entre le Fonds et l'Association du lac. Il a demandé s'il était possible d'organiser les réunions annuelles le même jour. En 2020, cela n'est pas possible car l'Association des lacs communique avec ses membres par voie électronique. Enfin, le Président tient à souligner que le Fonds n'est pas une banque pour l'Association des lacs, comme certains semblent le penser. Le Fonds est prêt à examiner toute demande formelle de l'Association des lacs, mais il n'est pas une banque.

7. Rapport financier :

Michael Kraus présente la situation financière du Fonds, y compris le bilan et les flux de trésorerie, ainsi que les dépenses pour 2020 à ce jour. Une copie de cette présentation figure à l'annexe A du présent procès-verbal. Il a suggéré que Patrick Wilhelmy pourrait éventuellement reprendre le poste de trésorier à la fin de son propre mandat de trois ans. À plusieurs reprises, les membres ont demandé pourquoi l'argent du Fonds n'était pas investi pour le faire fructifier. Il a expliqué qu'il croyait qu'il fallait placer l'argent en lieu sûr pour qu'il soit disponible à chaque fois que l'on en a besoin. Même si la croissance est minime, l'argent est en sécurité.

8. Période de questions :

Un membre demande des éclaircissements sur la demande de Didas. Il demande si le limon dans la baie provient du lac Thurston, pourquoi la baie n'est pas admissible à des fonds. Le président répond qu'il y a 16 baies dans le lac Saint-François-Xavier qui ont des problèmes de sédiments et que la baie de M. Didas n'est pas la pire. Il ajoute que 2 ruisseaux déposent régulièrement du limon dans le lac. Selon M. Madison, l'environnementaliste, il s'agit d'un processus naturel. Il donne des exemples d'autres zones du lac où des sédiments se sont déposés (par exemple, Kenny Watson). Le membre croit que cette situation n'est pas similaire et que la situation de Didas est le résultat direct du limon du lac Thurston. Le président ajoute qu'il y a d'autres problèmes dans le lac, notamment la variation des niveaux d'eau et la croissance de la végétation.

Un autre membre demande à quand remonte la dernière étude approfondie du lac pour déterminer les niveaux de myriophylle dans le lac. Le président explique que l'Association du lac a engagé M. Madison pour étudier régulièrement le lac. Il précise que Petrina Kamya servira d'intermédiaire entre l'Association du lac et le Fonds. Un membre qui est également membre de l'exécutif de l'Association du lac a déclaré qu'il y avait un plan en place pour coordonner le travail de Petrina Kamya et de Matthieu Madison. Les membres ont effectué un tour complet du lac et le nombre de plantes suspectes a été vérifié et continuera à l'être. Au cours de la discussion, le président explique que l'association du lac peut demander des fonds pour effectuer des tests, mais que les tests proprement dits sont du ressort de l'association du lac. Il a été noté que si les membres souhaitaient revoir la différence entre le myriophylle indigène et le myriophylle européen invasif, une brochure était disponible au Pavillon.

Un membre s'est interrogé sur la manière dont le Fonds détermine comment il investit ses fonds. Il a demandé que le conseil d'administration élabore une déclaration visant à assurer la viabilité du Fonds. Il a déclaré que le Fonds devrait rester financièrement sain et qu'il n'était pas sûr que ce soit le cas. Il pense que le Fonds devrait élaborer une déclaration expliquant le processus pour la prochaine assemblée annuelle. En réponse, le président a fait référence à

une déclaration de l'ancien président, Jacque St-Laurent, selon laquelle l'argent à la banque doit être gardé en sécurité et qu'il faut avoir de l'argent disponible pour les projets, mais qu'à un moment donné dans l'avenir, les projets utiliseront l'argent. Un membre rappelle que cette question a été examinée lors d'une précédente AGA et qu'une décision a été prise. Le président a déclaré qu'il serait heureux de rencontrer le membre en question et de poursuivre la discussion.

Robert Théorêt remercie les membres d'avoir participé à l'AGA et lève la séance.

Minutes of the
Annual General Meeting of the
Environmental Fund of Lake St-François-Xavier
Saturday September 5, 2020
Lawn of Robert Theoret, Wentworth-Nord

1. Opening Remarks:
The Chairman of the Fund's Board, Robert Theoret introduced himself, and welcomed all members to the meeting, which was being held outdoors on his lawn due to Covid 19 restrictions and precautions.
2. Determination of the Quorum:
There are 47 voting members of the Fund. According to Bylaw #4, 20% of the membership must be present to determine a quorum. Since 15 members were present, a quorum was determined. Vivian Watson and Mary Lou Dallas were thanked for all their organizational work to ensure a successful meeting.
3. Approval of the Agenda:
The Agenda for the meeting was approved.
4. Approval of the Minutes of the 2019 AGM:
The approval of the minutes of the 2019 AGM was moved, seconded and carried.
5. Election of Directors:
The Chairman explained that the Fund can have up to 10 Directors. For the year 2019 the Fund had 9 members. The Chairman then listed the names of the current directors, Robert Theoret, Michael Kraus, Petrina Kamyra, Vivian Watson, Patrick Ducharme, Louise Balmer, Jennifer Barnard, Cecile Coveney and Mary Lou Dallas. The Chairman announced that 3 directors were retiring, Louise Balmer, Cecile Coveney and Jennifer Barnard and that 3 members of the Fund were putting their names forward as new directors. Each member was given an opportunity to speak. The Chairman asked that the candidates be elected by acclamation. The proposal was moved, seconded and carried. Gerald van Gurp, Patrick Wilhelmy, and Richard Morris were acclaimed.
6. Board's Report:
Robert Theoret presented the Board's Report. The following topics were covered.
 - Request from Terry Didas: Mr. Didas presented a request for assistance in determining the amount of sediment in the bay by his lake property, and the causes of that sediment buildup. He wished to have a study completed to remedy the silt buildup in the bay. A

subcommittee of the Fund was established to examine his request. Matthieu Madison an environmentalist was consulted. While Mr. Madison did agree that the silt was a problem, he did not agree that it was an environmental problem. As a result, the request would not fall under the mandate of the Fund. It was suggested that another option might be to contact the Ministry of the Environment and request a study be completed.

- Consultation with a Lawyer: A lawyer was consulted to determine the options of the Fund to encourage the town's recommendation to have boats washed before entering Lac St-François-Xavier become mandatory, and to present fines of \$100-\$500 if not followed. While the Fund was consulting with the lawyer, the Town established a voucher system for parking with possible fines being issued and hired a constable to be available. The lawyer determined that the Fund could not force the Town to enforce their own laws and bylaws. It was up to the Town itself to do so. David Zgodzinski stated that the Town's right to issue tickets was negated by the MRC as it determined that the Town had no right to issue tickets. The Chairman responded by stating that that specific issue was not pertinent to the Fund.
- Co-operation between Fund and Lake Association: The Chairman stated that Fund Meetings throughout most of the year were virtual through Zoom. At last year's Annual Meeting David Zgodzinski had asked what steps could be taken to allow more co-operation between the Fund and the Lake Association. He asked if it would be possible to have annual meetings on the same day. In 2020 this was not possible as the Lake Association communicated with its membership electronically. Finally, the Chairman wanted to emphasize that the Fund was not a bank for the Lake Association as some seemed to think. The Fund was prepared to examine any formal requests from the Lake Association, but it was not a bank.

7. Financial Report:

Michael Kraus provided the financial status of the Fund, including the Balance Sheet and Cash Flows, as well as the Expenses for 2020 to date. A copy of the relevant presentation is provided in Annex A in these Minutes. He suggested that possibly Patrick Wilhelmy might take over the job as Treasurer at the end of his own 3-year term. On different occasions, members had questioned why the Fund's money was not invested to grow the money. He explained that he believed in parking money in a safe place so that it would be available whenever it was needed. While there would be minimal growth, it would be safe.

8. Question Period:

A member asked for clarification of the Didas Application. He asked that if the silt in the bay was from Lake Thurston why would it not qualify for funds. The Chairman replied that in Lac St-François-Xavier there are 16 bays with problems of sediment, and that the bay by Mr. Didas is not the worst. He went on to say that 2 streams regularly deposit silt into the lake. According to Mr. Madison, the environmentalist this is a natural process.

He gave examples of other areas of the lake where sediment had settled (e.g., Kenny Watson). The member believed that this was not a similar situation and stated he believed that the Didas situation was a direct result of silt from Lake Thurston. The Chairman went on to state that there were other problems in the lake including changing water levels and vegetation growth.

Another member asked when the last time a thorough study of the lake had been conducted to determine milfoil levels in the lake. The Chairman explained that the Lake Association had hired Mr. Madison to study the lake on a regular basis. He stated that Petrina Kamyra would act as a go between the Lake Association and the Fund. One member who is also a member of the Lake Association Executive stated that there is a plan in place to co-ordinate the work of Petrina Kamyra and Matthieu Madison. Members had completed a full circle of the lake and the number of suspect plants had been checked and will continue to be checked. During the discussion, the Chairman explained the Lake Association could apply for funds to conduct tests, but that the actual testing was within the domain of the Lake Association. It was noted that if members wanted to review the difference between indigenous milfoil and invasive European milfoil, a booklet was available at the Pavilion.

A member questioned how the Fund determined how it invested its funds. He requested that the Board should develop a statement to sustain the Fund viability. He stated that the Fund should be kept financially healthy and was not sure that the Fund was doing so. He believed that the Fund should develop a statement to explain the process for the next Annual Meeting. In response the Chairman referred to a statement made by the former Chairman Jacques St-Laurent that the money in the bank must be kept safe, and to have money available for projects, but that at some point in the future, projects would use up the money. A member reminded everyone that this issue had been reviewed at a previous AGM and a determination made. The Chairman stated that he would be happy to meet with the individual member and continue the discussion.

Robert Theoret thanked the members for attending the AGM and adjourned the meeting.